

<http://www.snetap-fsu.fr/Voie-Professionnelle-scolaire-Le-Snetap-FSU-interpelle-le-Ministre.html>



Voie Professionnelle scolaire - Le Snetap-FSU interpelle le Ministre

- Les Dossiers - Pédagogie -

Publication date: vendredi 22 juin 2018

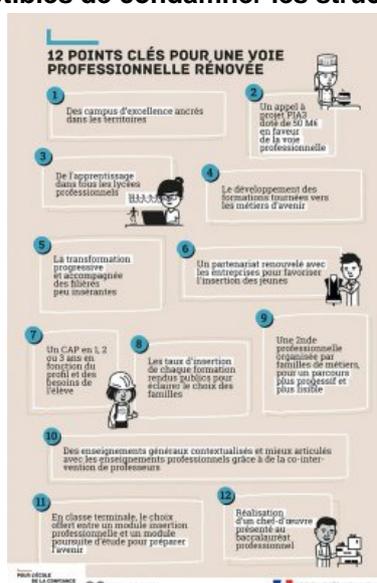
Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Après la publication du rapport Calvez / Marcon, le Ministre de l'Education Nationale a présenté le 28 mai dernier son projet de réforme de la voie professionnelle initiale scolaire. Le Snetap-FSU s'est adressé au Ministre de l'Agriculture pour l'interpeller sur les traductions prévisibles de ce projet de réforme sur notre appareil de formation.

Dans ce courrier adressé à Monsieur Travert le 15 juin 2018, le Snetap-FSU l'alerte sur les points suivants :

- les [EPLEFPA](#) implantés essentiellement en territoires ruraux ou périurbains, auront peine à répondre à l'ambition du Ministre de l'Éducation Nationale qui entend faire émerger au niveau régional 3 campus,
- les parcours d'excellence retenus dans le projet de réforme font l'impasse sur notre formation intermédiaire ([BEPA](#)) qui pourtant a permis, dans l'enseignement agricole, de maintenir un diplôme reconnu et de réduire les sorties sans qualification,
- les spécialités dispensées dans les baccalauréats professionnels de l'enseignement agricole participent à l'attractivité des filières et à la motivation des jeunes. En limitant le nombre des métiers à des familles de métiers, l'attractivité et l'appétence à suivre la formation pourraient en être affectées,
- la réversibilité des parcours proposées aux jeunes pose de réelles difficultés quant à l'organisation des enseignements de voie professionnelle sous statut scolaire à qui il sera demandé de conduire un groupe classe dans un parcours commun et parallèlement des parcours individualisés de jeunes en attente de contrat d'apprentissage ou de jeunes en rupture de contrat et cela tout au long de l'année,
- la spécialisation progressive en classe de 2nd, annoncée dans le projet de l'Education nationale, cumulée avec la disparition du diplôme intermédiaire, si elle était confirmée, diminueraient un peu plus la professionnalisation des jeunes déjà bien entamée avec la réforme du Bac Pro 3 ans,
- la double finalité proposée en classe de terminale est un mauvais remède à une réelle difficulté posée par la réforme Sarkozy de la voie professionnelle. Le choix de la voie professionnelle doit garantir aux élèves une insertion immédiate dans la vie active mais en leur permettant aussi la possibilité de poursuite d'études réussie. Le projet de "voie professionnelle rénovée", en obligeant les élèves à choisir en terminale entre un module d'insertion professionnelle ou un module de poursuite d'étude, abandonne cette ambition et va à l'encontre de l'engagement pourtant affiché de formation tout au long de la vie.

Pour le Snetap-FSU, la perte d'attractivité, la baisse horaire, l'appauvrissement professionnel, ... de cette réforme de la voie professionnelle scolaire, inscrite dans le prolongement de la loi sur "la liberté de choisir son avenir professionnel", sont susceptibles de condamner les structures des EPLEFPA.



Retrouvez ci-dessous le courrier adressé au Ministre